

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE
MANCHE EST – MER DU NORD

Assises
de la MER[★]
et du littoral



Une ambition française
pour la politique maritime intégrée



DOCU000000000000 - Février 2012

PÊCHE MARITIME

Table des matières

1.Enjeux et pistes de développement.....	4
1.1.Reconnaitre le rôle des pêcheurs « sentinelles de la mer ».....	4
1.2.Valoriser des produits de la mer.....	4
1.3.Développer la gouvernance pour partager l'espace.....	4
1.4.Développer la connaissance sur le véritable poids de la filière.....	4
1.5.Développer la communication et des outils de diffusion de données.....	4
1.6.Aller vers une réglementation plus efficace et cohérente.....	5
1.7.Poursuivre la recherche et le développement.....	5
1.8.Diagnostiquer les conséquences des dégradations du milieu marin.....	5
1.9.Développer la formation et l'emploi.....	5
1.10.Reconnaitre le bassin maritime Manche – sud mer du Nord comme unité spécifique de gestion.....	5
2.État des lieux sur la façade Manche est – mer du Nord.....	6
2.1.Ressources pêchées et débarquées.....	6
2.2.Ports, criées et points de débarque.....	6
2.3.Présentation de la flottille.....	6
2.4.Pêche à pied professionnelle.....	7
2.5.Tonnages et valeurs débarqués.....	7
2.6.Emplois.....	7
2.7.La filière pêche essentielle pour le maintien d'activité de certains ports : l'exemple du port de Boulogne-sur-Mer.....	7
2.8.Environnement.....	8
2.9.Réglementation.....	8
2.10.La pêche, une activité de culture et de traditions.....	8
3.Projets en cours.....	10
3.1.Valorisation des produits de la mer.....	10
3.2.Navire du futur.....	10
3.3.Politique Commune des Pêches.....	10
3.3.1.Généralités.....	10
3.3.2.Suppression des rejets.....	10
3.4.Études.....	11
3.5.Partage de l'espace.....	11

L'ensemble des objectifs, actions, et priorités dégagés dans le présent rapport doivent être conformes en tout point à l'objectif d'atteinte du bon état écologique des eaux marines de la Directive cadre stratégie pour le milieu marin. Par conséquent, dans un souci de cohérence, ils doivent respecter les priorités issues des concertations dans chaque façade maritime, liées à la mise en œuvre de la directive quant aux objectifs environnementaux, l'état initial et les analyses économiques et sociales synthétisée au plan national. Dans ce même esprit, le rapport ne doit pas constituer un recul, par rapport à de précédentes concertations menées comme les engagements du Grenelle de la mer.

1. Enjeux et pistes de développement

1.1. Reconnaître le rôle des pêcheurs « sentinelles de la mer »

Les connaissances empiriques des pêcheurs ont permis par le passé d’alerter les autorités sur des questions environnementales. Leur rôle de « sentinelle de la mer » pourra être mieux pris en compte et se développer.

Le partenariat avec les scientifiques, en place depuis quelques années, pourra lui aussi se développer et notamment dans la prise en compte des connaissances et la mise en place de protocoles.

Les programmes de suivi des pêcheries et d’évaluation des stocks exploités doivent être poursuivis et renforcés afin d’actualiser les connaissances.

1.2. Valoriser des produits de la mer

Le développement des labels et marques ainsi que la communication vers les consommateurs sont des enjeux majeurs.

Face au problème de mise en marché, un développement des circuits courts de distribution permettrait en partie de pallier la chute des prix.

La valorisation des rejets et déchets des produits de la mer est un axe de recherche important à étudier. Il faut cependant faire attention aux problèmes potentiels comme la dérive vers une pêche minotière et au dérèglement de la chaîne trophique.

Le développement d’autres filières de valorisation est à rechercher, notamment les espèces à moindre valeur ajoutée.

1.3. Développer la gouvernance pour partager l’espace

Il est nécessaire de renforcer la gouvernance également avec les autres États côtiers. La Manche est petite, ouverte à toutes les flottilles et les activités sur le milieu marin et littoral sont en développement. Une gestion équilibrée de l’espace et des ressources disponibles devra se mettre en place, notamment lors de la création des documents stratégiques de façade.

1.4. Développer la connaissance sur le véritable poids de la filière

L’évaluation socio-économique de la filière du pêcheur au consommateur est complexe. Il est donc nécessaire de poursuivre les études afin d’affiner les données économiques et sociales de la filière.

1.5. Développer la communication et des outils de diffusion de données

Informé le grand public avec des données fiables et actualisées est important pour la filière. Il est nécessaire de développer des outils de

sensibilisation et de communication pour la filière pêche professionnelle

1.6. Aller vers une réglementation plus efficace et cohérente

L'efficacité de la réglementation impose une application effective des lois et règlements existants et une simplification de ceux-ci pour une meilleure compréhension et applicabilité.

Apprécier la pertinence du pouvoir normatif des organisations professionnelles qui prennent en compte la valorisation des ressources halieutiques.

1.7. Poursuivre la recherche et le développement

La profession a une volonté forte d'exploitation durable des ressources halieutiques. Cela passe par la recherche et le développement des engins et techniques de pêches économes en ressources, par exemple l'amélioration des techniques et engins de pêche (outils de détection acoustique et de traitement des signaux, sélectivité des engins...), ou le développement de navires plus économes.

1.8. Diagnostiquer les conséquences des dégradations du milieu marin

Les dégradations du milieu marin sur les frayères, la qualité de l'eau... impactent les activités de pêche. Un diagnostic complet de ces dégradations est indispensable pour identifier les impacts des activités maritimes et littorales sur la filière.

1.9. Développer la formation et l'emploi

Rendre le métier plus attractif pourrait aider au recrutement de nouveaux marins pêcheurs.

De meilleures conditions de travail : salaire, horaires..., pourraient augmenter cette attractivité mais également la relocalisation et le financement des formations. En effet, certains marins de la façade sont obligés d'aller se former sur d'autres façades.

1.10. Reconnaître le bassin maritime Manche – sud mer du Nord comme unité spécifique de gestion.

Une reconnaissance du bassin Manche – sud mer du Nord en tant qu'entité au niveau européen pourrait permettre une meilleure gestion des stocks et ainsi éviter le déplacement des flottilles et la concentration de l'effort de pêche.

2. État des lieux sur la façade Manche est – mer du Nord

2.1. Ressources pêchées et débarquées

De nombreuses espèces sont débarquées le long de la façade, les principales étant le merlan (*Merlangus merlangus*), le maquereau (*Scomber scombrus*) le hareng (*Clupea harengus*), l'encornet (*Loligo ssp.*), le tacaud (*Trisopterus luscus*), la plie (*Pleuronectes platessa*), la sole (*Solea solea*), le rouget barbet (*Mullus barbatus*), le cabillaud (*Gadus morhua*), la coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*), le bar (*Dicentrarchus labrax*), la seiche (*Sepia officinalis*), la langue bleue (*Molva dypterygia*), le lieu noir (*Pollachius virens*), sardine (*Sardina pilchardus*), chinchard (*Trachurus trachurus*).

2.2. Ports, criées et points de débarque

La façade Manche Est-mer du Nord possède 30 ports de pêche dans 7 quartiers maritimes (annexe 3) :

- 8 ports avec criée ;
- 10 ports importants sans criée ;
- 12 ports de petites unités.

2.3. Présentation de la flottille

La flottille de pêche de la façade est composée de 823 navires répartis dans 7 quartiers maritimes : Cherbourg, Caen, Le Havre, Fécamp, Dieppe, Boulogne-sur-Mer et Dunkerque (cf. annexe 1).

La flottille est principalement composée de navires de moins de 16 mètres armés pour la petite pêche et la pêche côtière. La flottille de la façade est composée principalement de navires polyvalents pratiquant plusieurs métiers, de fileyeurs et de chalutiers.

Les effectifs sont en diminution. En effet, depuis 1991, la façade a perdu près de 30 % de ses effectifs (1 147 navires en 1991). Cette baisse n'est pas spécifique à la région, elle existe aussi au niveau national. Elle serait principalement due aux difficultés économiques pour le renouvellement des navires et à l'application de la réglementation européenne et la migration de flottilles non locales moins respectueuses de la ressource.

Cette flottille est aussi vieillissante : en 1991, près de 20 % des navires avaient plus de 20 ans, aujourd'hui ils représentent environ 70 % des navires. La flottille du Nord-Pas-de-Calais-Picardie a une moyenne d'âge de 20 ans, cette moyenne est supérieure à 25 ans en Haute-Normandie.

2.4. Pêche à pied professionnelle

Même si la pêche à pied professionnelle est méconnue, son poids économique et social est parfois très important sur certains secteurs géographiques.

2.5. Tonnages et valeurs débarqués

La façade Manche Est-mer du Nord participe à environ 33 % des tonnages débarqués en métropole et pour 20 à 25 % des ventes en valeur, ce qui lui confère la seconde place après la façade Nord Atlantique Manche Ouest.

Au niveau de la façade, 50 % des ventes (en poids et en valeurs) proviennent de la criée de Boulogne-sur-Mer, première criée de France (20 % des tonnages nationaux, 10 % des ventes en valeur) (cf annexe 1).

Cependant, les prix moyens sont d'environ 25 % inférieurs au prix moyen national.

Il faut aussi noter que toutes les captures ne passent pas forcément en criée. C'est le cas dans certains sites où la vente de gré à gré (mareyeur, poissonnier, restaurateur...) est très développée.

2.6. Emplois

En 2012, il y avait 3 436 marins actifs sur la façade, dont les trois quarts dans les quartiers de Cherbourg, Boulogne-sur-Mer et Caen. La majorité des marins pratique la petite pêche et la pêche côtière.

Il est estimé qu'un emploi de marin crée 3 à 4 emplois à terre. On pourrait donc penser que la filière pêche sur la façade Manche Est – mer du Nord participe à la création d'environ 15 000 emplois. Ces emplois sont diversifiés : mareyage, grossistes, coopérative maritime, organisations de producteurs, poissonniers, transporteurs... Une carte des entreprises de la filière pêche est disponible en annexe 2.

Les droits de pêche et les accès aux antériorités rendent très difficiles l'installation et le développement de nouvelles entreprises sur la façade. Lors des assises de la mer et du littoral, il a aussi été relevé une difficulté de recrutement de nouveaux marins-pêcheurs, ainsi qu'une baisse du nombre d'actifs.

Dans un contexte où la filière manque de vision à court, moyen et long termes, il est compliqué pour les acteurs de la filière de se projeter et donc d'investir ou de se restructurer.

2.7. La filière pêche essentielle pour le maintien d'activité de certains ports : l'exemple du port de Boulogne-sur-Mer

Boulogne-sur-Mer est le premier port de pêche français par l'importance de sa flottille, le tonnage débarqué, et premier centre européen de transformation

des produits de la mer. En regard, la plaisance, avec une croissance faible, participe peu à l'économie du port et les navires de commerce ont quasiment disparu du port. De plus, il n'y a plus aucune liaison transmanche de passagers depuis 2010.

2.8. Environnement

Des problèmes de pollution, particulièrement en Baie de Seine, impactent fortement les activités de pêche. En effet, pour des raisons sanitaires (présence de PCB et de dioxine), la pêche de la sardine (*Sardina pilchardus*) est interdite en Baie de Seine (arrêté n°10-20 du 8 février 2010). Depuis 2008, la commercialisation de l'anguille de la baie de Seine est également interdite. En 2011, c'était également le cas pour les étrilles (*Necora puber*) et tourteaux (*Cancer pagurus*). Ce n'est pas qu'un problème local, l'alose et l'anguille dans la Garonne, la Dordogne et l'estuaire de la Gironde subissent aussi le même problème.

Des problèmes sanitaires ont impacté la pêche de coquilles Saint-Jacques. La présence de toxines ASP (Amnesic Shellfish Poisoning ou Intoxication Amnésiante par Fruits de Mer, IAFM, pour la terminologie française) a été la cause de fermeture de zones de pêche et d'obligation d'éviscération.

S'agissant des frayères et nourriceries, la pêche a peu d'impact. Les causes de dégradations sont diversifiées, on peut notamment citer la pollution provenant des activités terrestres, la contamination, les compétitions d'usages d'exploitation marine, le déminage... Les avancées en matière de sélectivité des engins et de techniques de pêches permettent de minimiser les captures d'espèces et tailles non ciblées et de réduire le travail de tri à bord. Cette évolution a permis de diminuer fortement la part de mortalité des poissons dû à la pêche.

2.9. Réglementation

De nombreuses réglementations régissent la pêche :

- au niveau communautaire, notamment la politique commune des pêches, les totaux admissibles de captures ;
- au niveau national ;
- au niveau régional/local (pouvoir normatif des CRPMEM) ;

Ce grand nombre de réglementation entraîne une complexité de compréhension et d'application.

2.10. La pêche, une activité de culture et de traditions

L'activité pêche est fortement ancrée dans les territoires de la façade. On peut notamment citer les grands ports morutiers qu'étaient Granville ou Fécamp au temps des Terre-Neuvas.

Aujourd'hui, cette culture est toujours présente, les événements locaux comme les fêtes du hareng (Boulogne-sur-Mer, Fécamp, Le Tréport), de la coquille Saint-Jacques (Dieppe, Port-en-Bessin) ou encore le carnaval de Dunkerque prouvent l'attachement de la population à cette activité.

3. Projets en cours

Cette partie vise à recenser de manière non exhaustive quelques projets et orientations en cours à l'échelle nationale et sur la façade pour la pêche marine

3.1. Valorisation des produits de la mer

Malgré une demande croissante de produits de la mer et un travail sur la qualité, le marché n'arrive pas à valoriser correctement ces produits.

De nombreuses initiatives existent sur la façade Manche Est – mer du Nord afin de valoriser les produits de la mer, notamment des labels et des marques collectives mettant en valeur la qualité et la fraîcheur. On peut citer Normandie Fraîcheur Mer et le label rouge sur la coquille Saint-Jacques de la Baie de Seine, ou Filière Opale de l'association Pêcheurs du Nord et Manche.

Au niveau national, France Filière Pêche a mis en place le label Pavillon France afin de mettre en valeur les produits pêchés par des entreprises françaises. Cependant, il semblerait qu'il y ait un manque d'implication de la grande distribution. Une réorganisation du marché semble donc nécessaire.

Néanmoins, l'implication des acteurs en aval de la filière pourrait notablement augmenter, par exemple la grande distribution pourrait mieux valoriser les produits labellisés. L'organisation du marché pourrait être améliorée dans ce sens.

3.2. Navire du futur

Face à l'augmentation du coût du carburant, la recherche s'est tournée vers des navires plus économes en énergie. C'est le cas du navire à moteur hybride, la Frégate III, inaugurée en février 2013 à Boulogne-sur-Mer.

3.3. Politique Commune des Pêches

3.3.1. Généralités

La gouvernance est un des points positifs relevé par la profession, car il y a décentralisation vers les acteurs de terrain.

Cependant des inquiétudes s'expriment sur l'évolution du niveau des exigences environnementales et de celui des aides communautaires dans le cadre notamment du remplacement des fonds européens pour la pêche par le fond européen pour les affaires maritimes et la pêche.

3.3.2. Suppression des rejets

La suppression des rejets présente un risque de dérive vers la pêche minotière.

La nouvelle PCP votée fin 2012 vise, entre autres, à la suppression des rejets des espèces pêchées à mortalité élevée. Cette réglementation semble inadaptée tant au niveau technique (navire non adapté, gestion à terre), économique (travail à perte au regard du prix de vente), réglementaire (contrôles) qu'environnemental (chaîne trophique, farine de poissons...).

3.4. Études

Divers programmes de suivis, de sélectivité, de diminution d'impact sur l'environnement ou de repeuplement ont été réalisés ou sont en cours grâce notamment au partenariat des Comités des Pêches, de l'Union Européenne et de l'Ifremer (SELECFISH, essais de nasses, EFFICHALUT, VIRODREDGE, CARREJET...).

Ces programmes ont permis, entre autres, le développement d'engins sélectifs comme le panneau à maille carrée, le chalut Asselin, les nappes séparatrices, le cul de chalut en T90 (résistance à la fermeture),...

Des programmes de suivis concernent l'acquisition de données pour une meilleure connaissance de la filière au niveau économique, organisationnelle et technique (projet VALPENA, projet de valorisation des données existantes).

Divers projets de recherches sont réalisés afin d'affiner les avis scientifiques de gestion des ressources marines, sur le développement durable des filières pêches et de développer l'approche écosystémique.

Lors de l'extraction expérimentale en baie de Seine (2006-2011), le GIS SIEGMA (groupement d'intérêt scientifique suivi des impacts de l'extraction de granulats marins) a suivi les impacts de l'exploitation de granulats marins sur différents compartiments (benthique, sédimentaire...), et notamment le compartiment halieutique. Cette étude a conclu, dans les conditions naturelles locales d'exploitation, à :

- un impact indirect de cette activité sur les poissons puisqu'il y a déplacement des individus sans disparition (pas de mortalité comme pour le benthos) ;
- un impact localisé puisque les zones périphériques (>250 mètres) ne montrent pas d'impact sur les poissons.

En matière de suivi des espèces et des végétaux marins exploités par les pêcheurs professionnels à pied, le Groupe d'Étude des Milieux Marins et Estuariens (GEMEL) réalise régulièrement un certain nombre d'études.

3.5. Partage de l'espace

La multiplication des projets dans l'espace marin et littoral : énergie marine renouvelable, extraction de granulats, de zones de préservation des ressources halieutiques, réduit les espaces exploitables et pourrait créer un

déplacement et une concentration de l'effort de pêche. Ce qui aurait pour conséquence un accroissement significatif des pressions sur quelques espaces.

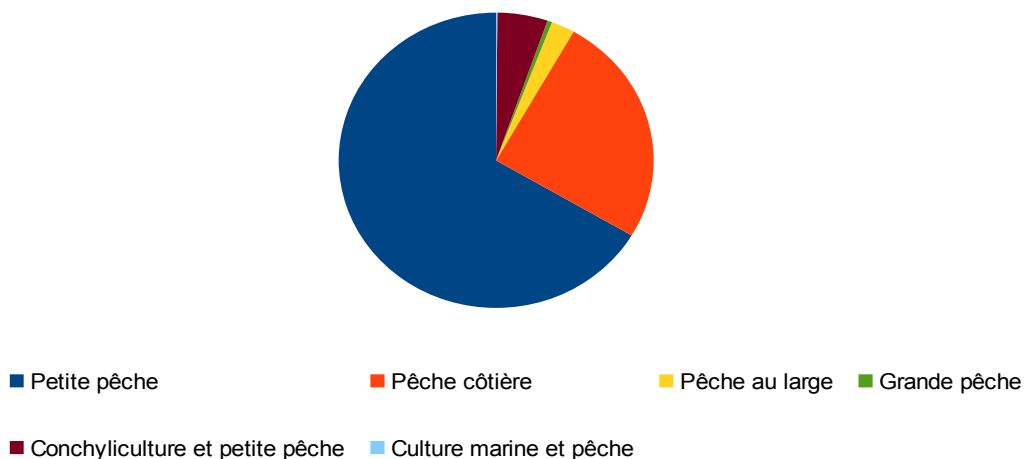
De réels problèmes de partage de l'espace existent face à la concurrence internationale. La présence de nouvelles pratiques (senne danoise) et la réglementation variable entre États (exemple de la coquille Saint-Jacques) provoquent des problèmes de cohabitation. Les récents blocages de port à Boulogne-sur-Mer et les tensions avec les coquillards d'outre-Manche montrent que le partage international des ressources n'est pas encore équilibré.

**ANNEXES DU RAPPORT
PÊCHE MARITIME**

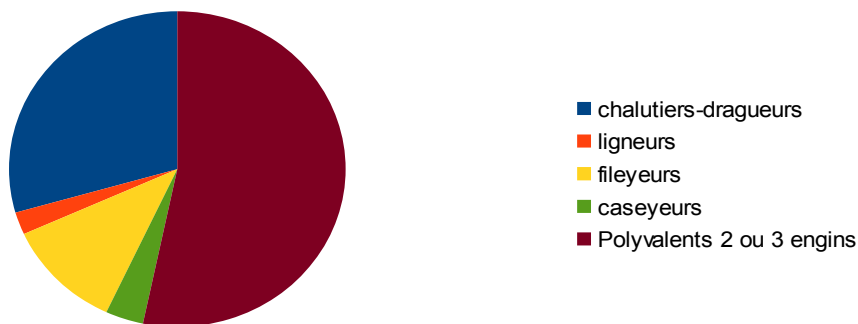
Table des matières

ANNEXE 1 :	3
STATISTIQUES SUR LA FILIÈRE PÊCHE.....	3
ANNEXE 2 :	8
CARTE DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE PÊCHE DE LA FAÇADE.....	8
ANNEXE 3 :	10
CARTE DES PORTS DE PÊCHE.....	10
ANNEXE 4 :	12
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS ÉCRITES.....	12
ANNEXE 5 :	14
AMENDEMENTS REJETÉS PAR LE CONSEIL MARITIME DE FAÇADE.....	14

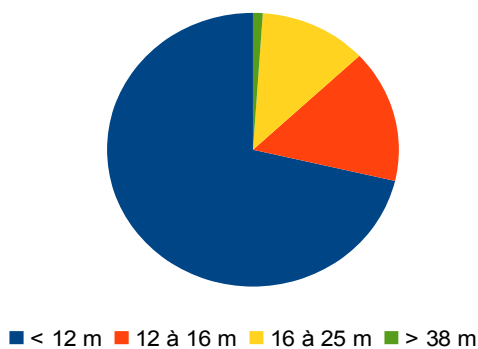
ANNEXE 1 :
STATISTIQUES SUR LA FILIÈRE PÊCHE



Répartition des navires de la façade part type d'armement

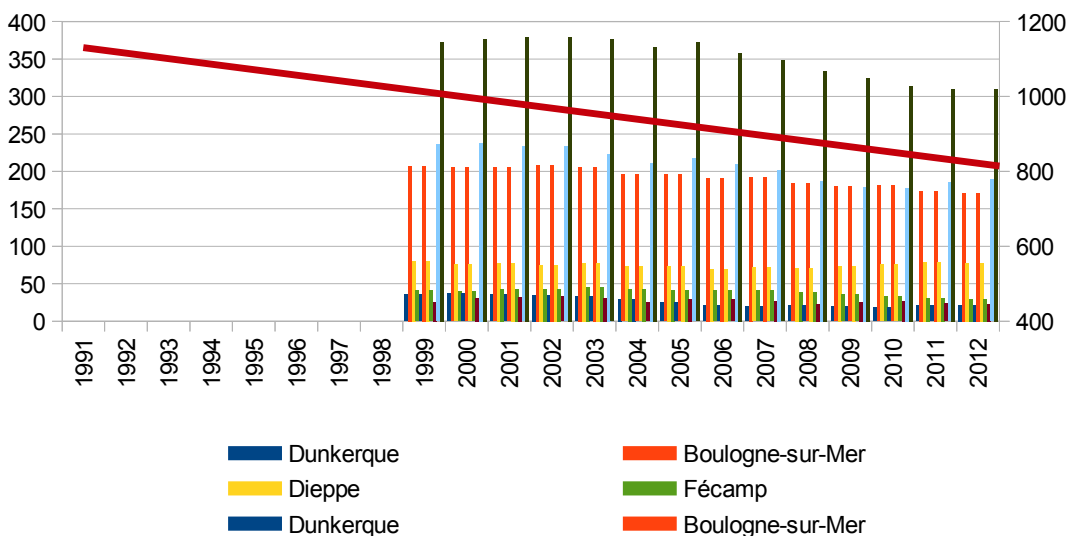


Répartition des navires de pêche par métier

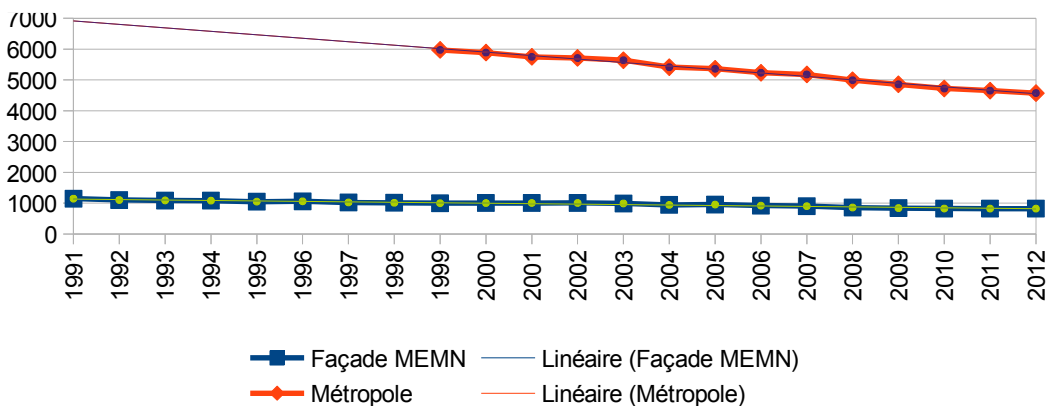


Répartition des navires de pêche par taille

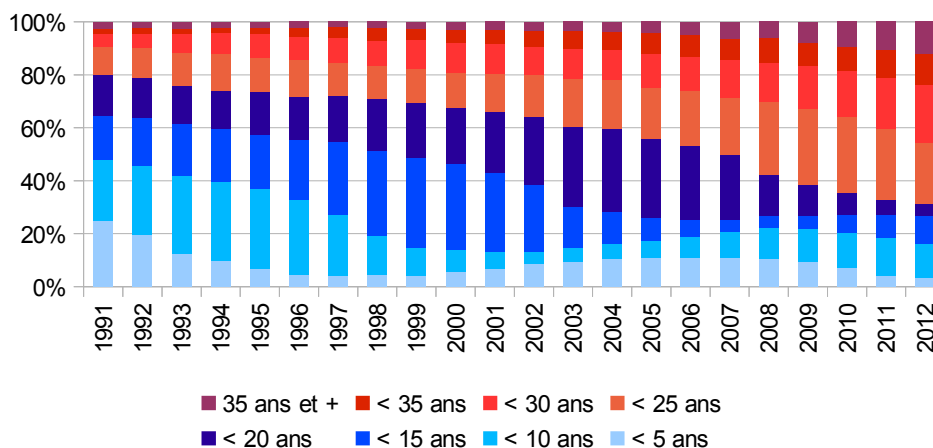
Source : données Astérie, MEDDE



Evolution du nombre de navires de pêche par quartier de la façade MEMN

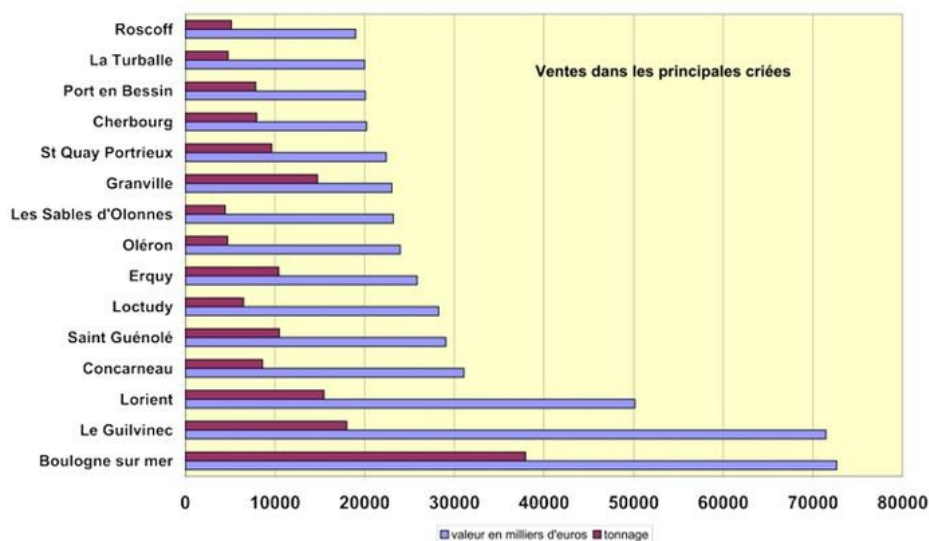


Evolution du nombre de navires

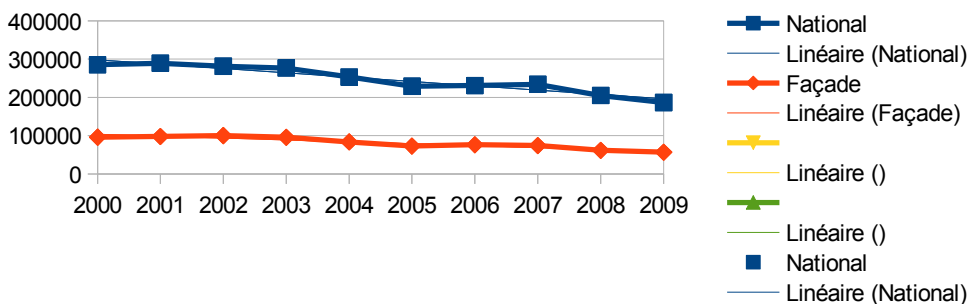
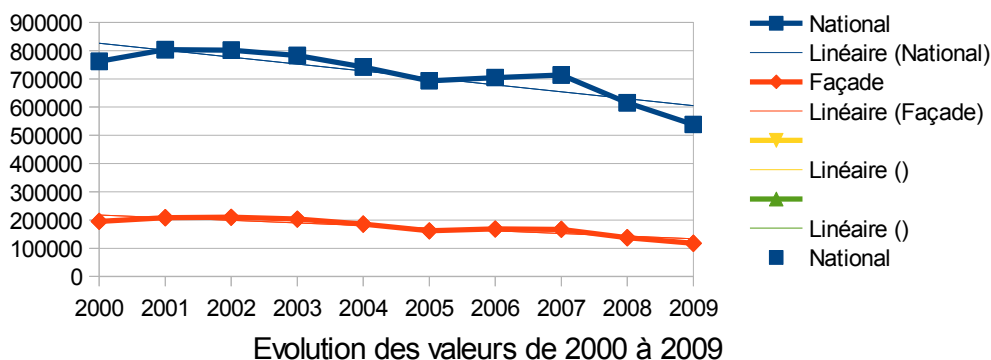


Evolution de l'âge des navires de pêche en MEMN

Source : données Astérie, MEDDE

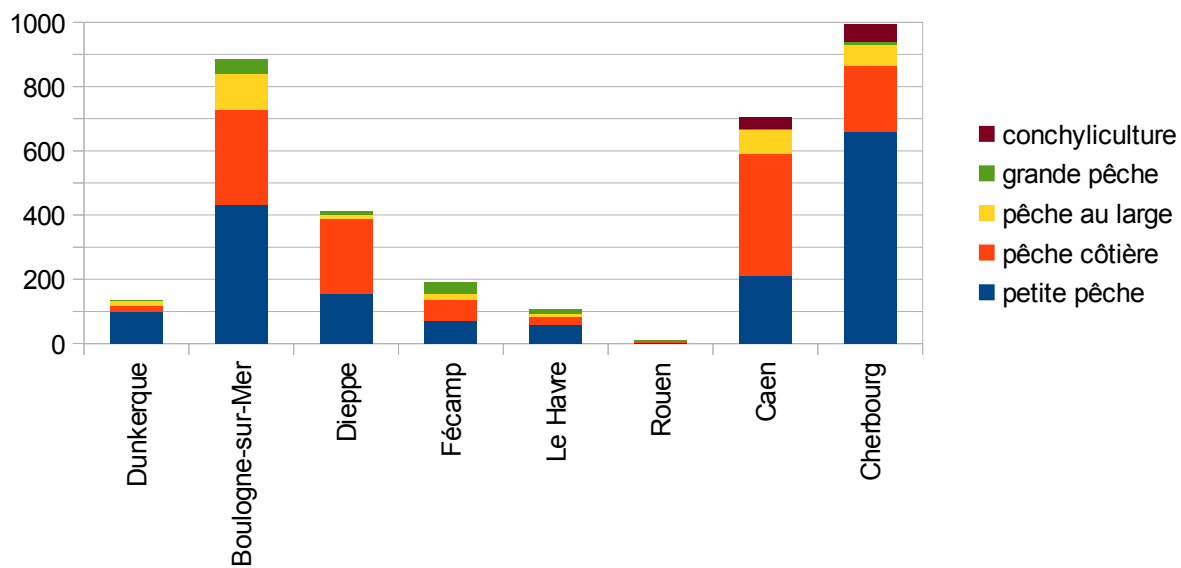


Ventes dans les principales criée. Source : Ifremer, 2009



Evolution des tonnages vendus en criée de 2000 à 2009

Source : données Astérie, MEDDE

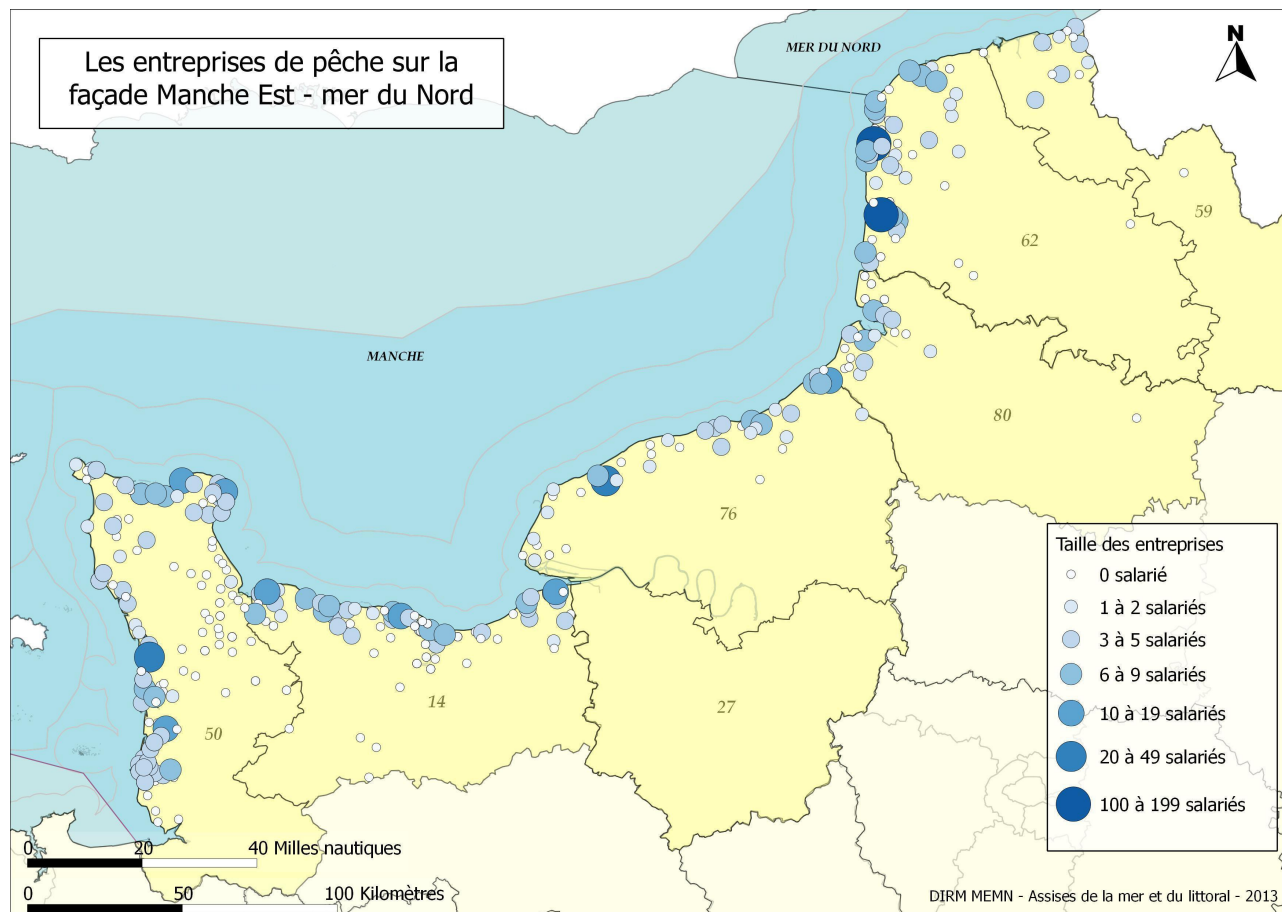


Répartition des marins par quartier maritime

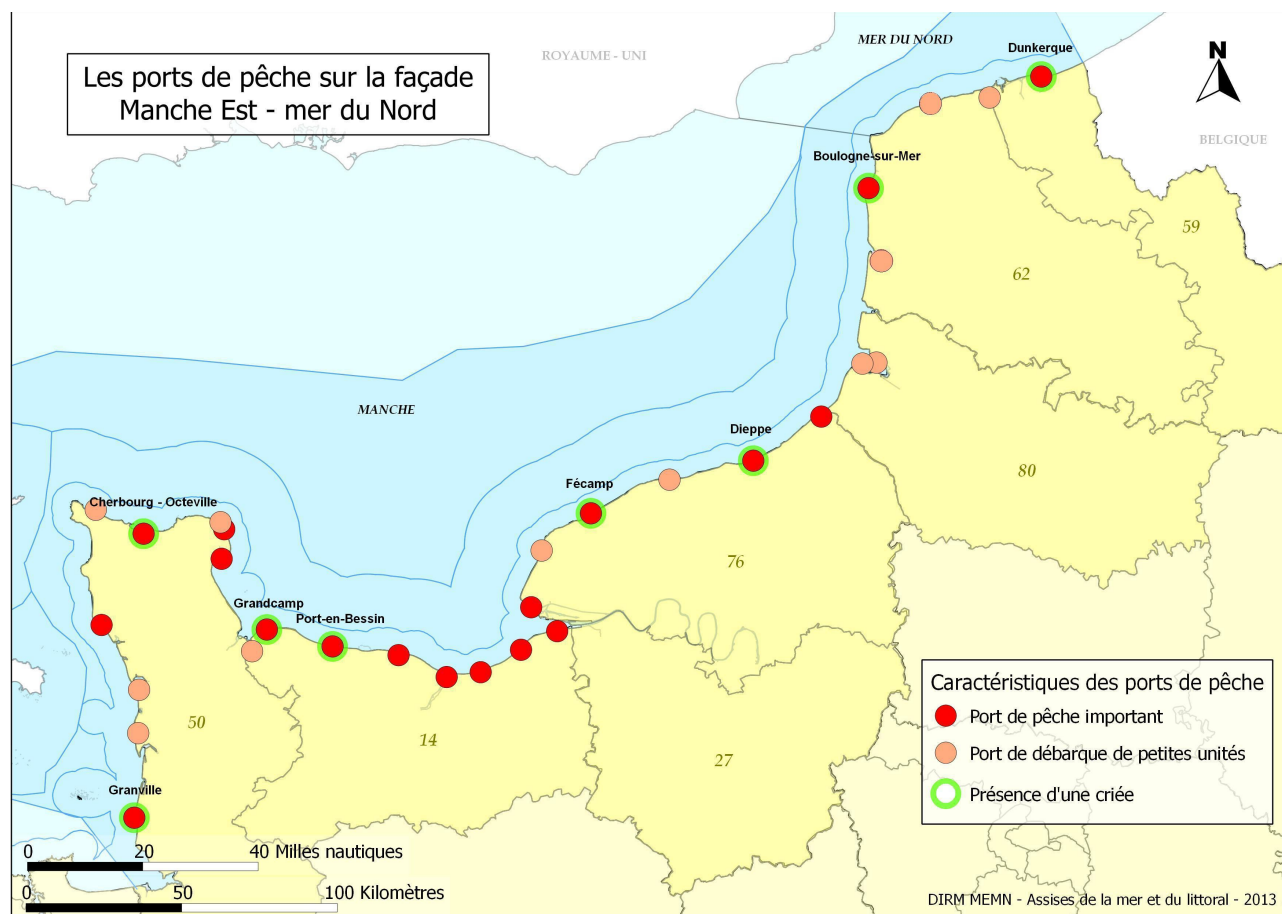
Source : données Astérie, MEDDE

ANNEXE 2 :

**CARTE DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE PÊCHE DE
LA FAÇADE**



ANNEXE 3 :
CARTE DES PORTS DE PÊCHE



ANNEXE 4 :

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS
ÉCRITES**

Tableau récapitulatif des contributions écrites			
N° de contribution	Type de structure	Nom de la structure	Titre de la contribution
4.4	Service de l'État	DREAL NPC/P	« Maquette enjeux littoral »
5	Service de l'État	DDTM 62	« Assises nationales de la mer et du littoral - tables rondes à Boulogne le 04 avril »
6	Service de l'État	DDTM 59 – DML	
8	Collectivité territoriale	Région HN	
11.1	Établissement public	Conservatoire du Littoral	« Contribution du Conservatoire du littoral aux Assises de la Mer et du Littoral - Façade Manche Mer du Nord - mars 13 »
12	Établissement public	CCI Le Havre	« Le livre bleu de la marétique – Pour une économie maritime numérique »
12	Établissement public	CCI Le Havre	« Marétique : le numérique au service du Maritime »
13	Établissement public	CCI Côte d'Opale Port de Boulogne-sur-Mer	« Port de pêche – Boulogne sur mer – Statistiques 2009 »
13	Établissement public	CCI Côte d'Opale Port de Boulogne-sur-Mer	« Port de pêche – Boulogne sur mer – Statistiques 2010 »
13	Établissement public	CCI Côte d'Opale Port de Boulogne-sur-Mer	« Port de pêche – Boulogne sur mer – Statistiques 2011 »
14.1	Établissement public	IFREMER	« Assises de la mer Contribution de l'IFREMER sur la façade Manche mer du Nord »
14.2	Établissement public	IFREMER	« Éléments de contexte généraux »
21	Organisation professionnelle	CRPM Nord-Pas-De-Calais / Picardie, Haute-Normandie et CME	« Assises Mer et Littoral »
29	Organisation professionnelle	GPM de Rouen, GPM du Havre, port de Dieppe et PNA	« Contributions PNA »
30	Organisation professionnelle	Syndicat des Énergies Marines Renouvelables	« Contribution du SER au Conseil Maritime de Façade Manche Est-Mer du Nord dans le cadre de la préparation des Assises de la Mer »
34	Association de protection de l'environnement	Écologie pour le Havre	
37	Association de protection de l'environnement	Nord Nature Environnement, ADELFA, ADELE	« Assises de la Mer et du Littoral – Façade Manche Est Mer du Nord »
47	particulier / usager		Assises Mer & Littoral
47	particulier / usager		« Le Groupement d'Intérêt Scientifique « S.I.E.G.MA. » »
47	particulier / usager		« VECTORS = Vecteurs de Changement pour la Vie Marine, Impact sur les Secteurs Économiques »
48	particulier / usager		« Proposition pour les Assises de la Mer »
50	Collectivité territoriale	Conseil Régional Picardie	« Contribution de la Région Picardie aux assises de la mer et du littoral »

ANNEXE 5 :

**AMENDEMENTS REJETÉS PAR LE CONSEIL
MARITIME DE FAÇADE**

Amendements proposés par Robin des Bois

p.4 §1.2

La valorisation des rejets et déchets des produits de la mer est un axe de recherche important à étudier. Il faut cependant faire attention **être attentifs** aux problèmes potentiels comme la dérive vers une pêche minotière, et au **le dérèglement des chaînes trophiques et à la sécurité des navires de pêche.**

p. 5 § 1.8

Les dégradations du milieu marin sur les frayères, la qualité de l'eau... impactent les activités de pêche. Un diagnostic complet de ces dégradations est indispensable pour identifier les impacts des activités maritimes et littorales sur la filière. **Quand ce diagnostic est connu, des mesures de** réduction des perturbations doivent dorénavant et déjà être engagées.

p.9 § 2.10

Aujourd'hui, cette culture est toujours présente, les événements locaux comme les fêtes du hareng (Boulogne-sur-Mer, Fécamp, Le Tréport), de la coquille Saint-Jacques (Dieppe, Port-en-Bessin) ou encore le carnaval de Dunkerque prouvent l'attachement de la population à cette activité **de même que la fréquentation assidue des marchés à la débarque.**

Amendements proposés par Syndicat des Énergies Renouvelables (SER)

Remarque 4 :

§3.5 / p.11 : *"La multiplication des projets dans l'espace marin et littoral : énergie marine renouvelable, extraction de granulats, de zones de préservation des ressources halieutiques, réduit les espaces exploitables et pourrait créer un déplacement et une concentration de l'effort de pêche. Ce qui aurait pour conséquence un accroissement significatif des pressions sur quelques espaces."*

Il convient ici de rappeler la possibilité de faire coexister plusieurs usages sur une même zone de l'espace marin. En matière d'énergies marines et d'éolien en mer notamment, l'exploitation de parcs n'exclut pas de fait la pratique d'autres activités, et la cohabitation des usages (pêche/éolien en mer, éolien en mer/NATURA2000, etc.) est tout à fait possible.

Nous demandons donc d'amender le texte de la façon suivante (en gras) :

*"La multiplication des projets dans l'espace marin et littoral : énergie marine renouvelable, extraction de granulats, de zones de préservation des ressources halieutiques, **pourrait conduire dans certains cas à la réduction des espaces exploitables, ce qui** pourrait créer un déplacement et une concentration de l'effort de pêche, **et par conséquent** un accroissement significatif des pressions sur quelques espaces."*

Amendements proposés par Comité Régional des Pêches Maritimes et Élevages Marins (CRPMEM) du Nord-Pas-de-Calais / Picardie

Page 10 – point 3.3.2. Suppression des rejets

Supprimer la première phrase « la suppression des rejets présente un risque de dérive vers la pêche minotière ».

La nouvelle PCP votée en 2013 impose, entre autres, la suppression progressive des rejets des espèces sous TAC et quotas. L'application de cette réglementation sera difficile d'un point de vue technique (navire non adapté, gestion des rejets à terre,...), économique (maintien de la rentabilité des navires), social (travail des équipages non valorisé), réglementaire (contrôles) et environnemental (chaîne trophique,...).

Page 12 – dernier paragraphe.

Rajouter : « La présence de nouvelles pratiques non encadrées au niveau régional (senne danoise)... »

Amendements proposés par UNPG / UNICEM

§3.5 Partage de l'espace (page 11/12)

Ajouter le paragraphe suivant « Cependant, sur la façade Manche mer du Nord, les zones d'extraction de granulats marins n'interdisent pas nécessairement la pratique de la pêche et la présence d'un navire extracteur en chargement ne peut être apparentée à une emprise permanente. De plus, une gestion du partage de l'espace est pratiquée sur la plupart des sites d'extraction » à la fin du premier du premier paragraphe de ce chapitre, ce qui donne :

« La multiplication des projets dans l'espace marin et littoral (énergie marine renouvelable, extractions de granulats, zones de préservation des ressources halieutiques) réduit les espaces exploitables et pourrait créer un déplacement et une concentration de l'effort de pêche. Ce qui aurait pour conséquence un accroissement significatif des pressions sur *quelques espaces*. **Cependant, sur la façade Manche mer du Nord, les zones d'extraction de granulats marins n'interdisent pas nécessairement la pratique de la pêche et la présence d'un navire extracteur en chargement ne peut être apparentée à une emprise permanente. De plus, une gestion du partage de l'espace est pratiquée sur la plupart des sites d'extraction** »